



Nature Québec

sensible à tous les milieux
www.naturequebec.org



AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT: LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation devant
l'Association québécoise
d'évaluation d'impacts
et l'Ordre des urbanistes du Québec

Par **Harvey Mead**
le 16 novembre 2005



AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT

1

- **Commençons par le commencement : le rapport Lacoste de 1988**
 - L'évaluation stratégique incontournable
 - Réponse : des concepts et des consultations pendant 10 ans

AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT:

1

- **Regardons la situation aujourd'hui : le projet de *Loi 118***
 - Le gouvernement met l'accent sur le développement durable depuis le début
 - Le gouvernement ne met pas l'accent sur la participation du public : quelques exemples



AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT:

2

■ Entre-temps

- Les usines de cogénération
- Les petites centrales
- L'exploration et l'exploitation gazières
- Les transports
- Les ports méthaniers



AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT:

■ Quelques audiences génériques

- La tordeuse et les herbicides : 1982-1983-1984, au tout début
- La stratégie de protection des forêts (1991)
- Le débat public sur l'énergie (1995-1996) – note sur crainte MRN
- Le BAPE sur l'eau (l'après Walkerton)
- Le BAPE porcin – étonnant
- La commission Coulombe – note sur crainte MRNFP

AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT:

2

- **Attardons-nous quelque peu au « développement »**
 - Des exemples concluants d'audiences publiques
 - Un refus de modifier le cadre législatif et réglementaire
 - Les politiques et les programmes définissent le développement
 - Les projets les mettent en oeuvre



LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3

■ Les propositions Nature Québec / UQCN

- Un ministère de l'Environnement – réparer les pots cassés
 - Gérer les impacts incontournables : déchets, eaux usées
 - Réglementer, contrôler et suivre
- Un ministère de la Biodiversité
 - Assurer les connaissances
 - Maintenir des territoires témoin
- L'évaluation stratégique
 - Un comité au niveau du conseil exécutif
 - Un BAPE élargi



LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Retournons au projet de *Loi 118* : l'article 11

11. La première version de la stratégie de développement durable est adoptée par le gouvernement dans l'année suivant celle de la sanction de la présente loi.

Cette première version doit notamment aborder les questions suivantes :

- 1° les mesures d'information et d'éducation sur le développement durable qui devront être mises en place, entre autres auprès de certaines catégories de personnel de l'Administration ;**
- 2° les mécanismes mis en place pour susciter la participation des différents intervenants de la société civile ;**
- 3° les moyens retenus pour viser une approche intégrée et la cohérence des différentes interventions en développement durable des autorités locales et régionales concernées, dont celles des communautés autochtones.**



LA PRISE DE DÉCISION ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1

■ L'avenir des régions agricoles

- La dégradation du territoire
- Le nouveau REA limite la participation
- La contestation reprend
- L'occupation du territoire

■ Le BAPE sur la production porcine : un modèle

- Un recul du gouvernement en huit mois
- La société civile va participer, publiquement ou autrement



LA PRISE DE DÉCISION ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

2

■ Le développement de la métropole

- Les enjeux de base :
 - Démographie et transports
- Une série d'interventions ad hoc :
 - La 30, la 25, Notre-Dame
- La santé, l'environnement, la qualité de vie en cause

■ Mémoire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

- Un regard économique qui rejoint l'argument environnemental
- Aucun processus de prise en compte de l'ensemble



LA PRISE DE DÉCISION ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

■ L'avenir des régions forestières

- La dépendance d'une ressource mal développée
- Le refus pendant 20 ans de la reconnaître
- L'absence de forum avec les CRE

■ La commission Coulombe

- Trop de changements pour une réponse complète
- Réduction de la possibilité de 20 % acceptée par tous

■ Les régions vont être obligées de trouver une approche participative



LA PRISE DE DÉCISION ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

3

■ L'énergie

- Une commission parlementaire plutôt qu'un BAPE
- Pour une prise de décision spécifique, et non pour l'élaboration d'orientations
- Un énoncé de stratégie par le gouvernement – à venir
- Une stratégie – à venir

■ Une COP 11 et une MOP 1 sans assises

- L'inertie vs des visions de développement (durable)
- Les intérêts

■ Les infrastructures humaines et techniques

- Une participation du public à la pièce, inacceptable
- L'éolien, les transports, le solaire



CONCLUSION

4

■ La participation extrêmement exigeante

- Pour les décideurs
- Pour le public

■ La participation incontournable, inévitable

- Bien structurée : le développement durable possible
- Sans structure : un développement sans orientations

